CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78556** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 81 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA-ROCHE-SUR-YON B410877906
Siret : 410 877 906 00033
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 5400849
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5333229204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5333229204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : MURAIL E.T.A.P.

305 RUE VOLTA
VENDEOPOLE DU PAYS CHALLANDAIS
85710 BOIS-DE-CENE

Téléphone : 02 51 68 41 47 **Fax :** 02 51 35 63 83
Portable : 06 03 50 02 73
Responsabilité légale :
MURAIL DAVID CO-GÉRANT / MURAIL NELLY CO-GÉRANT / MURAIL TONY CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.tp-murail.com
E-mail : secretariat@tp-murail.com

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 877 588 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	4	29/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/06/2026 17:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.